

De CP13, par un tunnel (obligatoire) traversez la N75, ensuite par un sentier, non carté, rive gauche puis rive droite du ruisseau rejoindre la route des « Oddolayes ». Rejoindre ensuite CP14/AT4.

CP14/AT4 : « Les Amayères » (rive droite du « ruisseau des Amayères »).

Vous devez avoir remis à l'organisation le matériel obligatoire VTT sauf casque VTT (+ les accessoires autorisés) dans le sac O fourni par l'organisation avant de quitter CP14/AT4.

Section F – Montagne – cartes : 6 - 7

Matériel obligatoire : Liste Type sauf 1 toile étanche + Matériel Obligatoire montagne et cordes équipe sauf le sac C + casque VTT

De CP14/AT4 à CP15 : Se rendre à CP15 en passant par B17

B17 : Sommet de la « Pointe de Feuillette ».

De B17, rejoindre le CP15

CP15 : « Col de la Croix »

De CP15 à CP16/AT5 : se rendre à CP16/AT5 en passant par B18, B19 et B20.

Temps limite de départ du CP15 :

TM-G – Le mardi 30 août après 4h00 : Les équipes se rendent à CP16/AT5 en passant par B18bis et B19bis.

B18 : Bord de sentier

Port du casque VTT obligatoire entre B18 et B19. Faire très attention dans la montée finale vers B19 aux chutes de pierres et aux équipes pouvant être en dessous. Monter en biais pour ne pas être les uns en dessous des autres.

De B18, rejoindre B19

B19 : Sommet (L'Aiglière)

De B19, rejoindre B20

B20 : « Col des Aiguilles ».

De B20, rejoindre CP16/AT5

CP16/AT5 : Bord de piste, rive droite du ruisseau.

Vous devez avoir remis à l'organisation le matériel obligatoire montagne et cordes équipe (+ 3 sacs de couchage + bâtons de marche + chaussures de marche) dans le sac O fourni à CP14 par l'organisation avant de quitter CP16/AT5.

Section G – VTT – cartes : 7 – 8 – 8b

Matériel obligatoire : Liste Type sauf 1 toile étanche et 3 sacs de couchage + Matériel Obligatoire VTT coureur.

Les routes sont ouvertes à la circulation, vous n'êtes pas prioritaires, vous devez respecter le code de la route et rouler en file indienne. Interdiction de rouler de nuit sans les feux avant et arrière allumés.

Le port du casque est obligatoire (casque VTT).

De CP16/AT5 à CP17 : Se rendre à CP17 en passant par B21

Routes interdites : D505, N75

De CP16, par des sentiers, pistes et le « Büech » rejoindre B21.

B21 : rive droite du « Büech ».

De B21, suivre le « Büech », puis à la sortie des gorges, trouver rive gauche, une piste non cartée permettant de rejoindre CP17.

CP17 : Poste de Gaz.

De CP17 à CP18 : se rendre à CP18 en passant par B22, B23, B24, B25

Routes interdites : N75, D148 (au Nord de « la Grande Blache »), D174 (du « Col Miscon » à « Miscon »), D226, D69, D628

De CP17, suivre l'itinéraire obligatoire pour traverser le « Büech », puis rejoindre B22.

B22 : « Vaunières » (Croix).